

## AVIS AU PUBLIC

Commune de SAINT-LATTIER

### ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 098-2017 en date du 01 août 2017, le maire de Saint-Lattier a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

#### **1) Objet, date et durée de l'enquête publique**

L'enquête publique a pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Lattier. Les objectifs poursuivis sont de :

- préserver et mettre en valeur le caractère rural et naturel de la commune ;
- maîtriser le développement démographique en respectant la consommation d'espace et l'étalement urbain ;
- polariser et prioriser le développement communal sur La Baudière puis sur le village.

L'enquête publique se déroulera en mairie, 5 Place du Souvenir Français - Le Village, 38840 Saint-Lattier, du 05 septembre 2017 au 10 octobre 2017 inclus soit 35 jours.

#### **2) Décision adoptée au terme de l'enquête publique :**

A l'issue de l'enquête publique le conseil municipal de la commune de Saint-Lattier approuvera par délibération le PLU éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

#### **3) Nom et qualité du commissaire enquêteur :**

M. Bernard PRUD'HOMME a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par décision n° E17000 263/38 du 27 juin 2017.

#### **4) Lieu, jours et heures où le public pourra prendre connaissance du dossier :**

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie de Saint-Lattier, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture suivants du 05 septembre 2017 au 10 octobre 2017 inclus, les mardis de 10h30 à 18h30 et les vendredis de 10h30 à 17h30, heures d'ouverture du secrétariat de la mairie de Saint-Lattier.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté et téléchargé sur le site internet de la mairie de Saint-Lattier : [www.saint-lattier.fr](http://www.saint-lattier.fr)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser par courrier postal à : Mairie, 5 Place du Souvenir Français - Le Village, 38840 Saint-Lattier, à l'attention de M. Bernard PRUD'HOMME - commissaire enquêteur.
- soit par mail à l'adresse suivante : [mairie.st.lattier@orange.fr](mailto:mairie.st.lattier@orange.fr)

#### **5) Permanence du commissaire enquêteur :**

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le :

- |               |                    |                 |
|---------------|--------------------|-----------------|
| - le mardi    | 5 septembre 2017,  | de 14 h à 17 h  |
| - le vendredi | 22 septembre 2017, | de 14 h à 17 h  |
| - le mardi    | 03 octobre 2017,   | de 14 h à 17 h  |
| - le mardi    | 10 octobre 2017,   | de 14 h à 17 h. |

#### **6) Consultation du rapport de commissaire enquêteur :**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Lattier et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés pendant un an sur le site internet de la mairie de Saint-Lattier : [www.saint-lattier.fr](http://www.saint-lattier.fr)

### **7) Composition du dossier d'enquête publique comportant notamment les informations environnementales :**

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Note introductive ;
- Mention des textes régissant l'enquête ;
- Le dossier de PLU arrêté comprenant : le Rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement et le zonage, les annexes ;
- Les pièces administratives (portés à connaissance, délibérations, bilan de la concertation, désignation du Tribunal Administratif, mesures de publicités, arrêté d'enquête publique) ;
- Les Avis des Personnes Publiques Associées ;
- Avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers et de l'autorité environnementale ;
- Consultation des observations et propositions transmises par voie électronique
- Registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ;

### **8) Identité de la personne responsable du plan :**

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune de Saint-Lattier représentée par son maire, Monsieur Raymond PAYEN et dont le siège administratif est situé à la mairie de Saint-Lattier, 5 Place du Souvenir Français - Le Village, 38840 Saint-Lattier.

Des informations peuvent être obtenues sur le site internet de la commune : [www.saint-lattier.fr](http://www.saint-lattier.fr)

### **9) Publicité de l'arrêté de mise à l'enquête publique :**

Un avis d'enquête portant l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du public sera publié en caractère apparent 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département de l'Isère :

- 1) Le Dauphiné Libéré,
- 2) Les Affiches.

Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, à l'extérieur de la mairie et dans les différents quartiers ou hameaux de la commune.

Cet avis sera par ailleurs publié sur le site Internet de la commune.

### **10) Communication du dossier :**

Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Le maire,

M. Raymond PAYEN

